

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-428

présenté par

M. Chassaigne, M. Maillot, M. Peu et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	29 225 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	29 225 000	0
TOTAUX	29 225 000	29 225 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a été travaillé avec le syndicat SNETAP-FSU et vise à permettre l'accueil de 3500 nouveaux élèves dans les établissements d'enseignement technique agricole l'année prochaine.

En effet, l'objectif est de former 20 000 agriculteurs par an. L'enseignement public agricole est incontournable pour y parvenir, par la qualité de sa formation, si tant est qu'on en lui donne les moyens. Ces crédits supplémentaires sont indispensables pour la formation de nos futurs agriculteurs.

Afin de répondre aux règles de la LOLF et de la recevabilité des amendements, cet amendement est ainsi rédigé :

L'action 1 (mise en couvre de l'enseignement dans les établissements publics) du programme 143 (enseignement technique agricole) est abondée en AE et CP de 29 225 000 euros.

Ces crédits sont prélevés sur l'action 9 (fonctionnement des établissements) du programme 139 (Enseignement privé du premier et du second degrés)